



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° D-2024-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHELU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Maïder OTHÉGUY, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Pascal MOUSTIRATS, M. Dominique MARIAN

Membre absent : M. Sylvain SALLABERRY

Secrétaire de séance : M. Daniel AMESTOY

Date et affichage de la convocation	28/05/2024
Date d'affichage de la délibération	10/06/2024

Membres en exercice	15
Membres présents	14
Suffrages exprimés	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

PARTICIPATION AUX ACTIVITES SCOLAIRES DES ELEVES INSCRITS A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE IKAS BIDEA

Le Maire présente aux membres du Conseil la **demande de soutien financier** présentée par l'association sportive culturelle de l'école primaire publique de SAINT-PALAIS pour « aider au financement des projets et sorties pédagogiques organisés pour les élèves d'âge élémentaire ».

Il est rappelé que **trois enfants** domiciliés à BEYRIE-SUR-JOYEUSE sont **scolarisés à l'école publique IKAS BIDEA**.

Le maire propose de renouveler le montant de la participation annuelle de 20,00 € par enfant, soit **60,00 € pour l'année 2024**.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE que la Commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE versera une participation de 20,00 € par enfant, soit un **montant total de 60,00 €** ;

CHARGE le maire de faire procéder au versement de cette somme à l'association sportive culturelle de l'école primaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire, Gilbert DUBLANC



Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 064-216401208-20240607-D202420-DE

